



Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-BD-2023-67

MARCHES D'ETE « PRODUCTEURS/ARTISANS » – SAISON 2023

Animations musicales

Conventions de prestations à intervenir entre la commune de Langres et les associations partenaires

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-47 en date 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les projets de conventions à intervenir entre la commune de Langres et les associations : « Remparts Music », « Rencontre autour de l'Orgue de Barbarie », « Théâtre de Sabinus JJM Trio », « Gask'arts », « L'autre moitié du ciel », « Zicalacarte », « The Golden Coasters » et « Au plaisir des artistes »,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'édition 2023 des Marchés d'Été « Producteurs/Artisans » qui se déroulent à Langres du 28 juin au 13 septembre 2023, la commune souhaite faire appel à des prestataires pour l'animation musicale de ces manifestations,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action font l'objet d'une inscription budgétaire,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer les conventions à intervenir avec les diverses associations pour l'animation de l'édition 2023 des Marchés d'Été « Producteurs/Artisans » qui se déroulent place Diderot 52200 Langres selon le planning et les modalités financières ci-dessous :

DATE	HORAIRE	MONTANT PRESTATION	ASSOCIATION
JUILLET 2023			
28/06/2023	17 h 00 – 20 h 00	300,00 €	Remparts Music
05/07/2023	17 h 00 – 20 h 00	280,00 €	Rencontre autour de l'Orgue de Barbarie
12/07/2023	17 h 00 – 20 h 00	250,00 €	Théâtre du Sabinus JJM Trio
19/07/2023	17 h 00 – 22 h 00	350,00 €	Gask'arts
		100,00 €	L'autre moitié du ciel
AOÛT 2023			
02/08/2023	17 h 00 – 22 h 00	350,00 €	Gask'arts
09/08/2023	17 h 00 – 20 h 00	194,50 €	Zicalacarte
02/08/2023	17 h 00 – 22 h 00	350,00 €	Gask'arts
		100,00 €	L'autre moitié du ciel
16/08/2023	17 h 00 – 22 h 00	250,00 €	Théâtre du Sabinus JJM Trio
		100,00 €	L'autre moitié du ciel
23/08/2023	17 h 00 – 20 h 00	300,00 €	The golden coasters
30/08/2023	17 h 00 – 20 h 00	280,00 €	Rencontre autour de l'Orgue de Barbarie
SEPTEMBRE 2023			
06/09/2023	17 h 00 – 20 h 00	194,50 €	Zicalacarte
13/09/2023	17 h 00 – 20 h 00	165,00 €	Au plaisir des artistes

Article 2 : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 3 La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 19 juillet 2023,

Anne CARDINAL
2023.07.19 14:55:15 +0200
Ref:20230719_095601_1-1-O
Signature numérique
le Maire